



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique
Office du médecin cantonal

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen
Kantonsarztamt

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Notre réf. AC/MC

Date 20 décembre 2017

Médecins habilités à prononcer des placements à des fins d'assistance (PAFA) en Valais

Il est rappelé ci-dessous quels sont, en Valais, les médecins habilités à prononcer des placements à des fins d'assistance (PAFA) au moyen des formulaires officiels disponibles sous <https://www.vs.ch/web/sjsj/placement-a-des-fins-d-assistance>

Selon l'art. 113 al. 1 de la Loi d'application du code civil suisse (LACC; RS/VS 211.1), en cas de trouble psychique ou de péril en la demeure, **les médecins de premier recours qui font partie d'un cercle de garde** sont habilités à effectuer un placement à des fins d'assistance pour une durée indéterminée qui ne peut toutefois dépasser six semaines (art. 429 al. 1 CC).

La notion de médecins de premier recours faisant partie d'un cercle de garde comprend les médecins suivants :

- les médecins figurant sur la liste des cercles de garde (y compris leurs remplaçants ainsi que les psychiatres assumant un service de piquet) ;
- les médecins des Centres de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP) du HVS ;
- les médecins hospitaliers des urgences somatiques du HVS ;
- les médecins figurant sur la liste des urgentistes de l'OCVS (médecins SMUR responsables de la prise en charge préhospitalière en collaboration avec les ambulanciers).

En tout état de cause, le Service de la santé publique (SSP) reste à disposition pour toute précision.

Dr Christian Ambord
Médecin cantonal



Hôpital Riviera-Chablais VD-VS
Dre Sandra Deriaz, Directrice
médicale
Route du Vieux-Séquoia 20,
1847 Rennaz



Notre réf. AC/mc

Date 12 novembre 2019

Adjonction des médecins hospitaliers des urgences somatiques de l'HRC sur la liste des médecins habilités à prononcer des placements à des fins d'assistance (PAFA) en Valais

Madame la Directrice médicale, chère Consœur,

Nous faisons suite à la correspondance échangée dans le dossier sous rubrique comme à la récente ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud et Valais (HRC).

Au vu du préavis favorable du Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ), nous ajoutons les médecins hospitaliers des urgences somatiques de l'HRC sur la liste des médecins habilités à prononcer des placements à des fins d'assistance (PAFA) en Valais.

La présente décision sera communiquée à qui de droit et figurera sur le site du Service de la santé publique (SSP).

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame la Directrice médicale, chère Consœur, à l'expression de mes sentiments distingués.


Dr Christian Ambord
Médecin cantonal

Groupement des psychiatres et
psychothérapeutes
Dr Ioan Cromec, Président
Société médicale du Valais (SMVS)
Avenue de France 8
1950 Sion



Notre réf. EM/mc

Date 28 mars 2024

Liste des médecins de premier recours faisant partie d'un cercle de garde habilités à effectuer des PAFA (art. 113 al. 1 LACC ; RS/VS 211.1) : intégration pour les PAFA psychiatriques des médecins psychiatres autorisés en Valais

Monsieur le Président,

Nous faisons suite dans le dossier sous rubrique aux derniers échanges intervenus, et notamment à la séance plénière du 27 mars 2024.

Au vu du préavis favorable du Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ), nous décidons d'ajouter les médecins psychiatres autorisés en Valais sur la liste des médecins habilités à prononcer des placements à des fins d'assistance (PAFA psychiatriques).

La présente décision sera communiquée à qui de droit et figurera sur le site du Service de la santé publique (SSP).

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.


Dr Eric Masserey
Médecin cantonal

- Copie**
- Me Sophie Huguet, Cheffe du SJSJ, Av. de la Gare 39, 1950 Sion
 - Mme Anne Alter, Cheffe de la section APEA, Av. de la Gare 39, 1950 Sion (avec demande de transmission aux APEA)
 - M. Christian Roten, Dr. iur., Doyen et Juge du Tribunal des mesures de contrainte et Tribunal de l'application des peines et mesures, Rue Mathieu-Schiner 1, 1950 Sion 2
 - Dr René Blumenthal, Président de la Commission de la garde, Av. de France 8, 1950 Sion
 - Dr Gorges Klein, Médecin-chef du Service d'expertises psychiatriques, ICH, 1950 Sion
 - Dr Raphaël Voide, Médecin-chef du Service de Psychiatrie-Psychothérapie Communautaire, HVS, 1950 Sion
 - Dr Fredy-Michel Roten, Directeur de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), Rue de Plantzette 53, 3960 Sierre